



Cahier des charges

Prestation d'inventaire sur le groupe taxonomique des mollusques aquatiques sur le secteur de l'Aube et de l'Aujon

Organisme acheteur
Parc national de forêts.

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de la transition écologique.

20, rue Anatole Gabeur • 52 210 Arc-en-Barrois
Tél. +33 (0)3 25 31 62 35 • Fax : +33 (0)3 73 62 02 49

www.forets-parcnational.fr • contact@forets-parcnational.fr

Date et heure limites de réception des offres
Vendredi 10 mai 2024 à 14h00



Financé par
l'Union européenne



Table des matières

1. PRESENTATION ET CONTEXTE GENERAL	2
1.1 CONTEXTE.....	2
1.2 OBJET DU CAHIER DES CHARGES.....	3
1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	3
1.3.1 Zone d'étude	3
1.3.2 Contenu de la prestation.....	3
2. PRESTATIONS	4
2.1 CONDITIONS D'EXECUTION	4
2.1.1 Lieu d'exécution	5
2.1.2 Délais d'exécution	5
2.1.3 Modalités d'exécution.....	5
2.1.4 Livrables	5
3. ASPECTS FINANCIERS	5
3.1 FORME ET CONTENU DU PRIX	5
3.2 MODALITES DE REGLEMENT.....	5
4. CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES	6
.....	7
ANNEXE B : PRE-CARTOGRAPHIE (EXEMPLE DE PLAN D'ECHANTILLONNAGE)	7

1. Présentation et contexte général

1.1 Contexte

Le Parc national de forêts est le plus récent des Parcs nationaux français, créé par décret le 6 novembre 2019. Il est principalement dédié à la conservation des grandes forêts de plaine, et a vocation à assurer la préservation de l'ensemble de ses patrimoines naturel, culturel et paysager, tout en accompagnant le développement durable du territoire, en concertation avec les élus, habitants et acteurs de la société civile.

Le Parc national porte le projet intitulé « *Elaboration d'un programme de conservation d'espèces de milieux aquatiques sur le versant haut-marnais du Parc national de forêts* », financé par le FEDER 2021 - 2027, mis en œuvre par la Région Grand-Est, autorité de gestion.

Le Parc national de forêts est un territoire où l'eau est omniprésente avec de nombreuses sources et près de 700 km de cours d'eau dont le bon état écologique permet la présence d'espèces remarquables telles que la cigogne noire et l'écrevisse à pieds blancs. Par sa localisation en tête des bassins hydrographiques, le Parc national porte une responsabilité sur la préservation de ces espèces de milieux aquatiques. Pour de nombreuses espèces, la connaissance reste lacunaire, en particulier les mollusques bivalves dont la grande cyclade qui fait partie des espèces à enjeu majeur de conservation.

La charte du Parc national de forêts contient plusieurs objectifs portant sur l'eau et les espèces aquatiques :

- Protéger la ressource en eau (objectif 7) ;
- Gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques (orientation 7) ;
- Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance pour la conservation des patrimoines (objectif 1) ;
- Assurer la conservation des espèces cibles patrimoniales (objectif 5).

Le programme, d'une durée de trois ans, se focalise sur les cours d'eau, soit un linéaire de 300 km (côté Haute-Marne) et consiste à développer la connaissance acquise sur les espèces à enjeu majeur de conservation, à identifier voire expérimenter des mesures de gestion et de restauration de cours d'eau sur la base de retours d'expériences et à proposer des actions de sensibilisation et de communication. Ces actions ont pour but de produire des effets bénéfiques sur l'environnement et de contribuer à la préservation des espèces.

Il répond à la nécessité d'améliorer la connaissance sur les espèces de milieux aquatiques ou inféodées au cours d'eau afin de mieux orienter la politique de conservation de ces espèces et ainsi que de communiquer auprès d'un large public sur les enjeux associés à leur biodiversité et leur conservation.

1.2 Objet du cahier des charges

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet FEDER, l'Etablissement public du Parc national de forêts souhaite améliorer la connaissance sur le groupe taxonomique des mollusques aquatiques.

La liste et la répartition des mollusques aquatiques présents sur le territoire du Parc national sont très lacunaires. Ce groupe taxonomique, dont plusieurs espèces sont indicatrices de la qualité des cours d'eau, fait l'objet d'un Plan Régional d'Actions en cours de validation à l'échelle du Grand Est. Leur identification demande cependant un fort niveau d'expertise.

L'Etablissement public du Parc national de forêts souhaite donc faire appel à un prestataire ayant les compétences d'expertise naturaliste nécessaires pour répondre aux objectifs du projet.

Le résultat attendu est la construction d'une base de données opérationnelle pour cartographier et suivre ces espèces sur le Parc national de forêts, ainsi qu'une caractérisation à travers ce groupe de la qualité et du potentiel écologique d'accueil des cours d'eau du territoire du Parc national.

1.3 Prescriptions techniques

1.3.1 Zone d'étude

Le projet s'intéresse au versant haut-marnais du Parc national de forêts. Les cours d'eau prioritairement inventoriés concerneront l'Aube et l'Aujon, mais l'ensemble des têtes de bassin versant haut-marnais du Parc national devra dans la mesure du possible être prospecté. (Annexe A)

1.3.2 Contenu de la prestation

Recherche semi-quantitative des bivalves remarquables dans 40 tronçons de 100 m de cours d'eau du Parc national de forêts.

Il s'agit de rechercher les bivalves remarquables par deux opérateurs dans 40 tronçons de 100 m de cours d'eau du territoire du Parc national de forêts. Les espèces remarquables seront recherchées à vue, pendant 30 min (donc 1h de recherche au total des opérateurs) avec un relevé du nombre d'individus sur cette durée (recherche semi-quantitative).

- Préparation du plan d'échantillonnage

Un échantillonnage aléatoire stratifié sera effectué suite au découpage du chevelu hydrographique par tronçons de 100 m. Les tronçons prospectés seront sélectionnés suivant les possibilités d'accès au cours d'eau.

- **Recherche des espèces cibles dans 40 tronçons de 100 m** (7 tronçons de 100 m/jour) Intervention de 2 personnes. La période d'inventaire sera réalisée en période d'étiage (juillet/août 2024) et consiste en la récolte de sédiments contenant les individus vivants. Le nombre d'individus rapporté au temps de prospection donne une idée semi-quantitative de l'abondance. Une description du paysage et de l'écologie du tronçon inventoriée sera réalisée pour permettre de compléter l'analyse.

A l'occasion d'au moins une session d'inventaire, une formation des agents du Parc national à la recherche et aux prélèvements des mollusques devra être proposée.

- **Saisie des données et analyse**

Livrables attendus :

- Un rapport présentant les résultats d'analyse, mettant en avant la richesse écologique en mollusques à l'échelle de la partie haut-marnaise du Parc national et de ses principaux cours d'eau, ainsi que la présence et l'abondance des espèces à plus forts enjeux (patrimoniales, indicatrices de qualité du cours d'eau, invasives...), si possible avec une comparaison des cortèges présents par rapport à ceux que l'on peut rencontrer dans des cours d'eau analogues dans le même ensemble biogéographique. Cette analyse fondée sur cette approche semi-quantitative devra être complétée par les résultats d'analyse par un laboratoire compétent sur les bivalves réalisés par prélèvement d'ADNe que se chargera de fournir le Parc national de forêts.
- Une matrice (fichier Excel) avec les différentes variables récoltées sur le terrain.

Ces données seront transférables sous SIG pour permettre des analyses cartographiques. Les données d'inventaire devront pouvoir être extrait au format INPN.

Le prestataire transmettra les livrables demandés par le Parc national avant le 31 janvier 2025.

2. Prestations

2.1 Conditions d'exécution

Afin de mener sa mission à bien, le prestataire est réputé disposer de l'ensemble des ressources matérielles nécessaires à l'exécution des prestations précisées au présent cahier des charges.

La gouvernance du projet est assurée par l'Etablissement public du Parc national de forêts en tant que maître d'ouvrage.

Le Parc national informera les membres du réseau du PRA mollusques aquatiques du Grand Est sur les avancées du projet.

3 réunions (a minima) seront programmées entre le prestataire et le Parc national :

- Au lancement de l'étude : présentation de la démarche, entente sur les objectifs et calendrier de réalisation, calage de la méthode d'inventaire et obtention des autorisations de prospection.
- En milieu d'étude : présentation à mi-parcours des résultats intermédiaires et de l'avancée
- A l'issue de l'étude : présentation finale des résultats

Pour tous les rendus, le logo « soutenu par le Parc national de forêts » sera apposé (cartes, rapports, diaporamas et comptes rendus).



Ce dernier sera fourni par le maître d'ouvrage.

Validation :

La stratégie d'échantillonnage et la méthode d'inventaire seront transmises au Conseil Scientifique du Parc national de forêts qui se chargera de valider la méthode en cohérence avec la stratégie scientifique du Parc national.

2.1.1 Lieu d'exécution

Les prestations s'exécutent sur le territoire du Parc national de forêts, versant Haut Marnais, et dans les locaux du prestataire.

2.1.2 Délais d'exécution

Les livrables décrits ci-dessus devront être transmis au Parc national avant le 31 janvier 2025. Un délai de 1 mois sera accordé au Parc national pour relecture du document et demande éventuelle de précision, amenant une validation définitive de l'étude au 28 février 2025.

2.1.3 Modalités d'exécution

Le titulaire s'engage à exécuter les prestations conformément aux spécifications du présent cahier des charges, et conformément aux règles de l'art. Il s'engage à assurer la qualité et le suivi des prestations pendant toute la durée du marché et garantit un suivi particulier du client.

Le titulaire signale à l'acheteur, dans un délai de 24 heures ouvrées toute difficulté rencontrée ainsi que tout risque de blocage, de dysfonctionnement ou de retard prévisible dans la réalisation des prestations. Il en informe le représentant de l'acheteur par téléphone et par courrier électronique dès la connaissance du problème.

2.1.4 Livrables

Chacun des documents réalisés par le prestataire devra être daté, référencé et, au besoin, légendé, et la source devra être clairement indiquée.

Les rapports feront apparaître le logo du Parc national de forêts et celui du financeur (Union Européenne) ainsi que la date de conception.

Le prestataire remet au maître d'ouvrage les éléments décrits dans le contenu de la prestation.

3. Aspects financiers

3.1 Forme et contenu du prix

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire.

Le prix est ferme.

3.2 Modalités de règlement

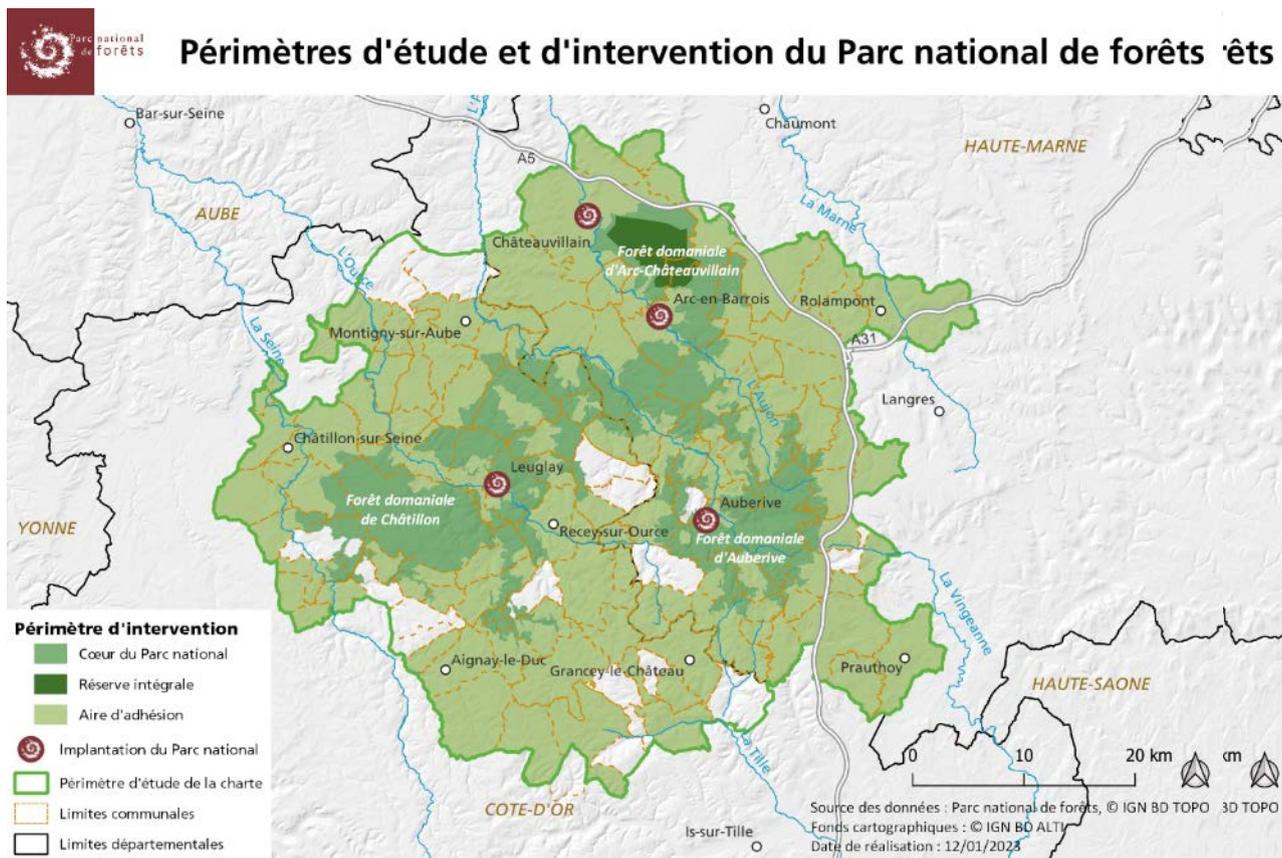
Les modalités de règlement seront arrêtées de gré à gré avec le ou les titulaire(s) postérieurement à l'attribution de la prestation.

4. Critères d'analyse des offres

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères énoncés ci-dessous (sur un total de 20 points). Les critères et la pondération sont identiques pour chacun des lots :

- Prix (10 points) :
 - Méthode de pondération utilisée : (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 10 ;
- Références du prestataire (4 points)
 - expériences en lien avec les prestations demandées dans le cadre du marché ;
 - Méthode de pondération utilisée : (nombre d'expériences pertinentes / nombre d'expériences pertinentes le plus important) x 1
 - expériences en lien avec le territoire du Parc national de forêts ;
 - Méthode de pondération utilisée : (nombre d'expériences pertinentes / nombre d'expériences pertinentes le plus important) x 3
- Valeur technique de l'offre (6 points)
 - Présentation des protocoles qui seront mis en œuvre ;
 - Méthode de pondération utilisée (4 points) :
 - Non satisfaisant : 0 pt
 - Peu satisfaisant : 1 pt
 - Moyennement satisfaisant : 2 pts
 - Satisfaisant : 3 pts
 - Très satisfaisant : 4 pts
 - Méthodologie de travail (2 points) dont calendrier permettant un rendu des livrables dans les délais prévus ;
 - Méthode de pondération utilisée :
 - Non satisfaisant : 0 pt
 - Peu satisfaisant : 0,5 pt
 - Moyennement satisfaisant : 1 pts
 - Satisfaisant : 1,5 pts
 - Très satisfaisant : 2 pts

ANNEXE A : Carte des zonages du Parc national de forêts



ANNEXE B : Pré-cartographie (exemple de plan d'échantillonnage)

